

Le commerce international des marchandises implique l'intervention de plusieurs parties : le vendeur (exportateur), l'acheteur (importateur), le banquier, le transitaire, le transporteur, l'entrepositaire et l'assureur transport.

L'ouvrage constitue une synthèse des domaines qui sont en relation avec la vente internationale des marchandises. Les auteurs y abordent les sujets suivants : la loi fédérale sur le droit international privé, la vente internationale des marchandises selon la Convention de Vienne, les Incoterms[®], le crédit documentaire, la garantie bancaire, les risques à l'exportation, les contrats de transport (par route, maritime, fluvial, ferroviaire et aérien), le contrat de commission d'expédition (transitaire), le contrat d'entrepôt, l'assurance transport, les fors et l'arbitrage international.

L'ouvrage se veut une référence pratique et facile à manier. Il contient une bibliographie d'ouvrages sur lesquels les auteurs se sont basés pour sa rédaction. Il comporte en outre une liste d'adresses utiles.

Si cet ouvrage s'adresse en premier lieu aux professionnels de la branche qui peuvent y trouver de précieuses informations, il peut aussi être lu par toute personne non professionnelle et non juriste qui s'intéresse aux échanges commerciaux.

Enfin, l'ouvrage peut fournir des éléments de réflexion à toute personne qui recherche des solutions dans le domaine de la maîtrise des risques à l'exportation.

Les auteurs

Avocat au barreau de Neuchâtel depuis 1977, **Me François OTT** a auparavant enrichi sa formation par une année de pratique du droit de l'assurance transport dans une compagnie britannique à Londres.

Son étude a été le conseil en Suisse de compagnies anglaise, belge et française. De 1988 à 2006 Me François OTT a rajouté à son activité au barreau l'exercice d'un mandat de juge suppléant d'un tribunal du canton de Neuchâtel.

Depuis, Me François OTT a continué de consolider son expérience par la formation post-grade de la Haute Ecole de Gestion de Fribourg aux responsabilités de l'entreprise face aux risques de l'exploitation (atteintes à l'environnement, risques liés à l'exportation, responsabilités du fait du produit, risques de logistique...)

Pascal Matthey est, quant à lui, de formation commerciale et titulaire depuis 1991 d'un diplôme fédéral supérieur en assurances. Il effectue en 1992 un stage auprès de l'Institute of London Underwriters et se familiarise avec les marchés internationaux de l'assurance industrielle et les solutions alternatives de risk management.

Il a poursuivi une formation post-grade en management global de risques auprès de l'Institute of Risk Management de Londres et est titulaire d'un diplôme supérieur en Risk Management.